

Type de réunion

Réunion d'école publique

Discussion sur le constat

L'éducation est une mission grandissante à l'école, elle prend de plus en plus le pas sur l'instruction.

Le monde du travail est international, ne se limite pas à l'Europe.

L'Europe n'est pas une priorité des participants.

L'anglais est la langue internationale, celle du travail.

Il n'y a aucun bilan sur l'enseignement des langues à l'école primaire.

L'enseignement des langues n'est pas opérationnel.

Il faut rétablir un climat de confiance entre les parents et les enseignants.

Il existe au primaire est défectueux au collège voire inexistant au lycée.

Avis neutre sur la décentralisation mais inquiétude sur la disparité des moyens au vue des inégalités existant à l'école primaire.

Inadaptation du collège unique pour cause d'orientation trop tardive et de la difficulté de redoubler.

02- Quelles doivent être les missions de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

L'éducation commence par la famille et se continue à l'école.

Nécessité de mettre des limites reconnues par tous avec une échelle de sanctions.

La mission de l'école : instruire apprendre à apprendre.

Etablir un code de conduite des parents « droits et devoirs » dans le processus éducatif.

L'école doit apporter un savoir de base pour s'adapter à la vie d'adulte futur : lire, écrire, compter, développer l'esprit critique, enseigner les nouvelles technologies.

16- Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative- en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Démystifier l'école par la visite des parents, des portes ouvertes et par un meilleur accueil à l'entrée en sixième.

Augmenter la forme, le lieu et les rythmes des échanges entre les parents et les enseignants afin de créer de nouvelles relations (dialogues, écoute...), des relations non institutionnelles.

Aider les parents dans leur mission d'éducation au sein d'associations familiales ou de groupes de parents.

18- Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

L'Etat doit rester responsable des programmes, de la formation et de la nomination des enseignants.

La décentralisation, lors du transfert des compétences doit s'accompagner d'un transfert de moyens financiers selon un cahier des charges national comprenant une péréquation des moyens par enfants.

Il est demandé une marge d'autonomie dans les méthodes et les rythmes d'enseignement au niveau de l'établissement

Remarques complémentaires sur le débat

L'organisation du débat (une demi-journée le samedi matin et une demi-journée le mercredi matin) a provoqué une scission dans le public au niveau des enseignants du primaire et du secondaire. Le dialogue n'a pas pu être engagé ce qui a nui à la richesse du débat.

Trois priorités pour l'École

- 1** Ne pas confondre Education et Instruction
- 2** Multiplier les échanges avec l'extérieur « plus de forteresse école »
- 3** Autonomie de décision et décentralisation avec transfert des moyens financiers correspondant